



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004
Internet : www.msffio.ca Courriel : info@msffio.ca

Affaires municipales

Règlement concernant les animaux

C'est le moment de l'année où il convient de vous rappeler que la Municipalité gère la garde des chiens par l'émission annuelle de médaille que vous devez renouveler **avant le premier mai de chaque année**. Mais l'application de ce règlement comporte également certains éléments plus généraux en ce qui concerne la garde d'animaux domestiques en général.

Il s'agit avant tout de faire preuve de civisme. La réglementation municipale a été adoptée dans cette optique. Vous devez donc vous assurer que vos animaux demeurent dans les limites de votre propriété. Que si vous avez la garde de chien : vous ne possédez pas plus de 2 chiens adultes, qu'ils sont dûment enregistrés auprès de la Municipalité et qu'ils sont retenus par une laisse ou un dispositif similaire en tout temps lorsqu'ils circulent à l'extérieur de votre propriété.

Finalement, il est primordial que les jappements soient contrôlés à l'extérieur de votre domicile. Le règlement sur les animaux est clair à ce sujet et le règlement sur les nuisances est également applicable.

Nous vous remercions donc à l'avance de votre collaboration !

Service municipal

Vous songez à vous unir civilement ? Saviez-vous que vous n'êtes pas obligé de le faire au palais de justice ?

En effet, les élus et le directeur général sont autorisés à célébrer des mariages et des unions civiles sur l'ensemble du territoire de Saint-François et à des conditions très concurrentielles à celles offertes par le palais de justice. Donc, n'hésitez pas à vous informer, de ce que nous pouvons vous offrir!

Séance d'avril

Ce mois-ci, le conseil s'est intéressé à l'administration usuelle de la Municipalité. Par exemple en adoptant le rapport 2018 des activités du service de sécurité incendie de la MRC, en permettant le début du travail de renouvellement du contrat de vidange des fosses septiques individuelles, en acceptant de contribuer au succès de la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans et en autorisant l'inscription du directeur général à une formation en juin.

C'est en mai que plusieurs dossiers seront traités par exemple; le dépôt des états financiers 2018 ou le renouvellement du prêt numéro 2 du réseau d'égout. C'est donc un rendez-vous le lundi 6 mai 2019 dès 20 h, à la salle du conseil du centre le Sillon, 3491, chemin Royal.

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier